

## Séance publique du 11 juillet 2005

### Délibération n° 2005-2798

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications**

service : Direction générale - Direction des grands projets

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale.

A la suite des études d'exécution du projet réalisées par les différentes entreprises, il s'avère qu'un certain nombre de modifications techniques sont nécessaires et entraînent des répercussions techniques et/ou financières sur certains marchés de travaux.

Quatre séries de modifications de projet ont déjà été acceptées par le conseil de Communauté :

- la première, en date du 12 juillet 2004, entraînant une diminution globale des travaux de 28 222,14 € TTC,
- la deuxième, en date du 20 septembre 2004 entraînant une augmentation globale des travaux de 244 690,22 € TTC,
- la troisième, en date du 15 novembre 2004 entraînant une diminution globale des travaux de 44 030,98 € TTC,
- la quatrième, en date du 14 mars 2005 entraînant une augmentation globale des travaux de 1 078 904,07 € TTC.

L'objet de ce rapport est de valider vingt-cinq nouvelles modifications au projet qui ont des impacts sur vingt-deux marchés de travaux avec des plus ou moins-values dont le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 662 585,94 € TTC et d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux correspondants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Ces modifications sont les suivantes :

- la mise au point technique du proscenium,
- les mesures conservatoires du contrôle d'accès,
- la création d'un plancher en bois au niveau de la mezzanine devant le foyer lumière du palais des congrès existant,
- l'adaptation des réseaux techniques existants dans le palais des congrès,
- l'agencement intérieur des cuisines et des locaux traiteurs de la salle 3000,
- l'optimisation de la vitesse de circulation du flux d'air de compensation dans la zone de la paroi moulée,

- la modification du cloisonnement de la zone administration,
- la réduction de la largeur d'ouverture d'une baie,
- la réalisation de la liaison électrique entre le local technique photovoltaïque et le rez-de-chaussée,
- la suppression de la cuve à fuel prévue pour les bâtiments en superstructure,
- la modification de la façade vitrée de l'accès VIP sur l'immeuble Bureau 3,
- l'adaptation esthétique des diffuseurs à déplacement d'air pour homogénéisation avec le palais des congrès existant,
- la maintenance des appareillages disposés dans les faux plafonds : augmentation du nombre de trappes,
- la mise en place d'une bande de faux-plafond acoustique démontable entre le rideau et l'écran de cantonnement en vue d'assurer la maintenance des moteurs de déploiement des rideaux de scène,
- la réalisation du recouplement du plénum des gradins tous les 300 mètres carrés pour le respect de la réglementation incendie,
- le déplacement des attentes eau chaude et eau glacée du commerce pour éviter une vue de l'extérieur de ces ouvrages techniques,
- la mise en place d'une résine et création des descentes d'eaux pluviales dans les jardins d'hiver niveaux 2 et 4,
- l'intervention de maintenance dans le plénum de faux-plafonds des sanitaires du niveau 4 : création d'un platelage d'accès,
- le pré-équipement pour vidéo-projection dans les salles de commission aux niveaux 2 et 4. Ajout de deux écrans complémentaires,
- le remplacement des caillebotis peints par des caillebotis galvanisés,
- le support de l'éclairage architectural nécessaire à l'ouverture de la salle 3000,
- la pose de rideaux supplémentaires pour augmentation du nombre de jauges de la salle 3000,
- la modification de la teinte des plenums de faux-plafond après fabrication des rails de cloisons,
- la réalisation des cloisons séparatrices permettant à la rue intérieure de traverser le hall du palais des congrès existant,
- les renforts des lames de la coque imposés lors de la mise au point du prototype premier de série afin de respecter les exigences du maître d'œuvre en matière de tolérance et d'obtenir l'effet architectural souhaité.

Ces modifications techniques ont des impacts sur les lots suivants :

- lot n° 7 : réalisation du gros œuvre - marché n° 030 380 X
  - . groupement : Campenon Bernard-Lamy-GFC Constructions,
  - . montant initial du marché, suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 28 170 291,21 € TTC,
  - . incidence financière : + 5 435,10 € TTC,
  - . nouveau montant du marché : 28 175 726,31 € TTC ;
- lot n° 8 : charpente métallique, ouvrages béton armé, gradins - marché n° 030 566 Z
  - . groupement : SMB-GCC-Sud Est Acoustique-Smac Acieroid,
  - . montant initial du marché, suite aux avenants n° 1, 2 et 3 : 13 044 770,07 € TTC,
  - . incidence financière : + 55 842,20 € TTC,
  - . nouveau montant du marché : 13 100 612,27 € TTC ;
- lot n° 9 : étanchéité - marché n° 030 626 P
  - . titulaire : SMAC Acieroid,
  - . montant initial du marché, suite à l'avenant n° 1 : 1 858 787,87 € TTC,
  - . incidence financière : + 683,49 € TTC,
  - . nouveau montant du marché : 1 859 471,36 € TTC ;
- lot n° 10 : façades vitrées traditionnelles - marché n° 030 514 S
  - . titulaire : Paralu,
  - . montant initial du marché : 488 877,28 € TTC,
  - . incidence financière : - 3 317,70 € TTC,
  - . nouveau montant du marché : 485 559,58 € TTC ;
- lot n° 11 : façades vitrées vitrages extérieurs collés - marché n° 030 515 T
  - . titulaire : Paralu,
  - . montant initial du marché : 1 502 742,90 € TTC,
  - . incidence financière : + 70 045,29 € TTC,
  - . nouveau montant du marché : 1 572 788,19 € TTC ;
- lot n° 12 : façades doubles peau - marché n° 030 513 R

- . titulaire : Paralu,  
. montant initial du marché, suite aux avenants n° 1 et 2 : 752 675,33 € TTC,  
. aucune incidence financière,  
. nouveau montant du marché : 752 675,33 € TTC ;
- lot n° 13 : façades en terre cuite - marché n° 030 627 Q
  - . titulaire : Eurofaçade,  
. montant initial du marché, suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 2 594 445,07 € TTC,  
. incidence financière : - 249,43 € TTC,  
. nouveau montant du marché : 2 594 195,64 € TTC ;
- lot n° 14 : cloisonnement - faux-plafond en plâtre - marché n° 030573 G
  - . groupement : Sud-Est Plâtre-Pare,  
. montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 : 1 188 906,13 € TTC,  
. incidence financière : + 2 997,69 € TTC,  
. nouveau montant du marché : 1 191 903,82 € TTC ;
- lot n° 16 : faux-plafond - marché n° 030 574 M
  - . groupement : Charbonnel-Botta,  
. montant initial du marché, suite à l'avenant n° 1 : 885 969,53 € TTC,  
. incidence financière : + 13 018,94 € TTC,  
. nouveau montant du marché : 898 988,47 € TTC ;
- lot n° 17 : portes et menuiseries en bois - marché n° 030 471 W
  - . titulaire : Suscillon,  
. montant initial du marché, suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 315 190,73 € TTC,  
. incidence financière : + 33 015,58 € TTC,  
. nouveau montant du marché : 348 206,31 € TTC ;
- lot n° 18 : agencement en bois - marché n° 030 575 J
  - . titulaire : Suscillon,  
. montant total initial du marché suite aux avenants n° 1 et 2 : 2 019 565,89 € TTC,  
. incidence financière : + 110 713,72 € TTC,  
. nouveau montant du marché : 2 130 279,61 € TTC ;
- lot n° 21 : portes et châssis coupe-feu - marché n° 030 628 R
  - . groupement : Tyco FCF-Meyvaert,  
. montant total initial du marché suite à l'avenant n° 1 : 838 651,11 € TTC,  
. incidence financière : + 8 946,08 € TTC,  
. nouveau montant du marché : 847 597,19 € TTC ;
- lot n° 23 : serrurerie- métallique intérieure - marché n° 030 512 Q
  - . groupement Lenoir-Giraud,  
. montant total initial du marché suite à l'avenant n° 1, 2 et 3 : 1 804 748,10 € TTC,  
. incidence financière : + 134 496,18 € TTC,  
. nouveau montant du marché : 1 939 244,28 € TTC ;
- lot n° 26 : revêtements de sols souples - marché n° 030 576 K
  - . titulaire : Ciolfi,  
. montant total initial du marché suite aux avenants n°1 et 2 : 543 204,06 € TTC,  
. aucune incidence financière,  
. nouveau montant du marché : 543 204,06 € TTC ;

- lot n° 27 : peinture, revêtements muraux - marché n° 030 589 Z

- . groupement : Paré-Botta,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n°1, 2 et 3 : 805 121,78 € TTC,
- . incidence financière : + 749,50 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 805 871,28 € TTC ;

- lot n° 29 : plomberie-sanitaires-RIA - marché n° 030 559 R

- . groupement Christin-Cerniaut,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 2 619 269,98 € TTC,
- . incidence financière : + 33 364,09 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 2 652 634,07 € TTC ;

- lot n° 31 : chauffage-ventilation-climatisation-désenfumage - marché n° 030 467 R

- . titulaire : Axima,
- . montant total initial du marché suite à l'avenant n° 1, 2 et 3 : 6 246 099,75 € TTC,
- . incidence financière : + 28 596,48 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 6 274 696,23 € TTC ;

- lot n° 32 : électricité-courants forts - marché n° 030 561 T

- . groupement : ETDE-Remelec,
- . montant total initial du marché suite à l'avenant n°1, 2, 3 et 4 : 4 367 048,36 € TTC,
- . incidence financière : - 6 913,61 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 4 360 134,75 € TTC ;

- lot n° 33 : électricité-courants faibles - marché n° 030 465 P

- . titulaire : ETDE,
- . montant total initial du marché suite à l'avenant n° 1, 2 et 3 : 703 469,45 € TTC,
- . incidence financière : + 33 935,42 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 737 404,87 € TTC ;

- lot n° 50 : serrurerie scénique - marché n° 030 563 W

- . titulaire : AMG Fechoz,
- . montant total initial du marché suite avenant n° 1 : 2 786 967,54 € TTC,
- . incidence financière : + 58 547,02 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 2 845 514,56 € TTC ;

- lot n° 53 : rideaux et tentures de scène - marché n° 040 383 V

- . titulaire : Caire,
- . montant total initial du marché : 307 938,90 € TTC,
- . incidence financière : + 74 082,63 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 382 021,53 € TTC ;

- lot n° 55 : équipement audiovisuel - marché n° 040 621 D

- . titulaire : Ness,
- . montant total initial du marché suite à l'avenant n°1 : 1 451 481,86 TTC,
- . incidence financière : + 8 597,25 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 460 079,11 € TTC ;

Vu lesdits avenants ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Valide** les vingt-cinq nouvelles modifications de projet ci-avant décrites.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les avenants aux marchés pour modifications techniques avec ou sans incidence financière, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 7 : réalisation du gros œuvre

- . groupement Campenon Bernard-Lamy-GFC Constructions,
- . nouveau montant du marché : 28 175 726,31 € TTC au lieu de 28 170 291,21 € TTC ;

- lot n° 8 : charpente métallique, ouvrages béton armé, gradins

- . groupement : SMB-GCC-Sud-Est Acoustique-Smac Acieröid,
- . nouveau montant du marché : 13 100 612,27 € TTC au lieu de 13 044 770,07 € TTC ;

- lot n° 9 : étanchéité

- . titulaire : SMAC Acieroid,
- . nouveau montant du marché : 1 859 471,36 € TTC au lieu de 1 858 787,87 € TTC ;

- lot n° 10 : façades vitrées traditionnelles

- . titulaire : Paralu,
- . nouveau montant du marché : 485 559,58 € TTC au lieu de 488 877,28 € TTC ;

- lot n° 11 : façades vitrées VEC

- . titulaire : Paralu,
- . nouveau montant du marché : 1 572 788,19 € TTC au lieu de 1 502 742,90 € TTC ;

- lot n° 12 : façades doubles peau

- . titulaire : Paralu,
- . nouveau montant du marché : 752 675,33 € TTC au lieu de 752 675,33 € TTC ;

- lot n° 13 : façades en terre cuite

- . titulaire : Eurofaçade,
- . nouveau montant du marché : 2 594 195,64 € TTC au lieu de 2 594 445,07 € TTC ;

- lot n° 14 : cloisonnement - faux-plafond en plâtre

- . groupement : Sud-Est Plâtre-Pare,
- . nouveau montant du marché : 1 191 903,82 € TTC au lieu de 1 188 906,13 € TTC ;

- lot n° 16 : faux plafond

- . groupement : Charbonnel-Botta,
- . nouveau montant du marché : 898 988,47 € TTC au lieu de 885 969,53 € TTC ;

- lot n° 17 : portes et menuiseries en bois

- . titulaire : Sussillon,
- . nouveau montant du marché : 348 206,31 € TTC au lieu de 315 190,73 € TTC ;

- lot n° 18 : agencement en bois

- . titulaire : Sussillon,
- . nouveau montant du marché : 2 130 279,61 € TTC au lieu de 2 019 565,89 € TTC ;

- lot n° 21 : portes et châssis coupe-feu

- . groupement : Tyco FCF-Meyvaert,
- . nouveau montant du marché : 847 597,19 € TTC au lieu de 838 651,11 € TTC ;

- lot n° 23 : serrurerie- métallique intérieure
  - . groupement Lenoir-Giraud,
  - . nouveau montant du marché : 1 939 244,28 € TTC au lieu de 1 804 748,10 € TTC ;
- lot n° 26 : revêtements de sols souples
  - . titulaire : Ciolfi,
  - . nouveau montant du marché : 543 204,06 € TTC au lieu de 543 204,06 € TTC ;
- lot n° 27 : peinture, revêtements muraux
  - . groupement : Paré-Botta,
  - . nouveau montant du marché : 805 871,28 € TTC au lieu de 805 121,78 € TTC ;
- lot n° 29 : plomberie-sanitaires -RIA
  - . groupement Christin-Cerniaut,
  - . nouveau montant du marché : 2 652 634,07 € TTC au lieu de 2 619 269,98 € TTC ;
- lot n° 31 : chauffage-ventilation-climatisation-désenfumage
  - . titulaire : Axima,
  - . nouveau montant du marché : 6 274 696,23 € TTC au lieu de 6 246 099,75 € TTC ;
- lot n° 32 : électricité-courants forts
  - . groupement : ETDE-Remelec,
  - . nouveau montant du marché : 4 360 134,75 € TTC au lieu de 4 367 048,36 € TTC ;
- lot n° 33 : électricité-courants faibles
  - . titulaire : ETDE,
  - . nouveau montant du marché : 737 404,87 € TTC au lieu de 703 469,45 € TTC ;
- lot n° 50 : serrurerie scénique
  - . titulaire : AMG Fechoz,
  - . nouveau montant du marché : 2 845 514,56 € TTC au lieu de 2 786 967,54 € TTC ;
- lot n° 53 : rideaux et tentures de scène
  - . titulaire : Caire,
  - . nouveau montant du marché : 382 021,53 € TTC au lieu de 307 938,90 € TTC ;
- lot n° 55 : équipement audiovisuel
  - . titulaire : Ness,
  - . nouveau montant du marché : 1 460 079,11 € TTC au lieu de 1 451 481,86 TTC.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002 pour la somme globale de 149,85 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - opérations n° 539 et 775 - compte 231 310 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,